



Appel à projets « NEPTUNE » - 2019

Nouvelle Exploration Patrimoniale Triennale des Univers Nautiques Engloutis

La Région s'engage en faveur de l'archéologie sous-marine.

« *La mer est le plus grand musée du monde* » affirmait dès 1928 l'archéologue Salomon Reinach. A ce jour le long des côtes françaises pas moins de 4125 épaves (bateaux, avions...), toutes époques confondues, ont été recensées mais sont encore loin d'avoir toutes été explorées.

La Bretagne, forte de ses 2700 km de côtes et 800 îles et îlots, n'est pas en reste et suite à des campagnes de prospections et de fouilles, 876 biens culturels maritimes répertoriés figurent déjà dans l'*Atlas archéologique des biens culturels du Ponant*.

Le fantasme de l'exploration sous-marine et de ses « trésors » lui aussi est toujours là, et l'intérêt du public ne se dément pas face à ces capsules de temps brutalement figées par le naufrage, véritables « machines à remonter le temps » de l'histoire.

Quelques dates et opérations marquantes de l'archéologie bretonne:

- **1978 > Découverte de l'épave du Golymin en rade de Brest** par Jean-Marie et Michèle Retornaz: coulé en 1814, le mobilier mis au jour (vaisselle, pièces d'habillement, armes légères, pièces de gréement et de coque) témoigne de la vie à bord et de l'équipement civil et militaire d'un vaisseau de 74 canons construit à Lorient au début 19^{ème} siècle.
- **1983 > Découverte de l'épave antique de Ploumanac'h** (3^{ème} et 4^{ème} siècles) par Loïc Le Tiec : cette fouille pionnière a jeté les fondations techniques et humaines indispensables à la création d'une archéologie sous-marine, adaptée aux conditions de travail particulièrement difficiles de l'Atlantique.
- **1985 > Découverte de L'Aber Wrac'h 1** par René Ogor : située à l'entrée du chenal de l'Aber Wrac'h (Finistère nord), c'est l'unique épave médiévale (du 15^{ème} siècle) découverte sur le littoral du Ponant, encore à ce jour.

- **1999-2008 > Fouilles de la Natière** par Michel L'Hour et Elisabeth Veyrat : mise au jour à Saint-Malo des épaves de 2 frégates corsaires, l'une havraise, *La Dauphine* (coulée en 1704), et l'autre granvillaise *l'Aimable Grenot* (coulée en 1749) et d'un très important mobilier archéologique qui prendra place dans le futur nouveau musée maritime de Saint-Malo à l'horizon 2022.
- **2005 à 2008 > Exposition itinérante reconnue d'intérêt national « La mer pour mémoire, archéologie sous-marine des épaves atlantiques »** (musées de Douarnenez, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Quiberon et Nantes) qui présente pour la 1^{ère} fois les épaves du Ponant découvertes entre 1976 et 2009.
- **2011-2012 > Exposition « Soyons fouilles ! »** (Rennes, musée de Bretagne) dressant le bilan de 20 années de recherches archéologiques en Bretagne.
- **2016-2017 > Exposition d'intérêt national « Mémoire à la mer. Plongée au cœur de l'archéologie sous-marine »** (Marseille, musée d'histoire): synthèse de 50 ans d'archéologie sous-marine destinée à faire connaître du grand public l'immense potentiel et l'extraordinaire valeur des archives de l'humanité demeurées consignées au fond des océans. De nombreuses collections bretonnes y sont présentées.

La Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique a été adoptée en 2001 par l'UNESCO et ratifiée par la France en 2013 tandis que le Code du Patrimoine reconnaît depuis 2004 la notion de « bien culturel maritime »¹.

La recherche archéologique sur le patrimoine immergé constitue un enjeu de taille à l'échelle du territoire breton. Elle est en effet confrontée aux défis du développement de l'exploitation commerciale de la zone maritime. Ainsi par exemple, l'érosion du trait de côte, la pêche au chalut, les travaux d'aménagements portuaires, les extractions de granulats marins en raison de l'épuisement des gisements naturels à terre, le développement des énergies marines renouvelables, imposent de nouvelles approches et la nécessité d'une meilleure prise en compte du « risque archéologique maritime ».

L'estran, partie du littoral entre les niveaux connus des plus hautes et des plus basses mers, est également intéressant. Cet écosystème mouvant, puisqu'immergé ponctuellement par les marées, se révèle très fragile. Or son étude archéologique met en évidence la présence d'un patrimoine culturel riche illustrant l'exploitation halieutique du littoral à travers les âges : les pêcheries, le cabotage et la pêche côtière, l'activité goémonière et la saliculture, ..., qui invite à encourager des initiatives de porter à connaissance et de mise en valeur.

La base de données du Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire (UMR 6556 CreAAH) fait apparaître une forte densité de pêcheries sur le territoire, soit 750 sites recensés à ce jour sur l'ensemble des 4 départements bretons.

¹cf. Livre V, Titre III, chapitre 2, article L 532-1 : Constituent des biens culturels maritimes les gisements, épaves, vestiges ou généralement tout bien présentant un intérêt préhistorique, archéologique ou historique qui sont situés dans le domaine public maritime ou au fond de la mer dans la zone contiguë.

Les sites d'estuaires et de fleuves sont un autre champs d'investigation et méritent également le plus grand intérêt, d'autant que leur étude mêle étroitement archéologie subaquatique et archéologie terrestre. Ils sont tout à la fois des liens physiques entre les territoires, des obstacles naturels ayant nécessité des aménagements pour pouvoir être franchis et des sources de richesses enfin, en favorisant le développement de l'activité économique de l'intérieur des terres avec le littoral et inversement.

L'analyse subaquatique et géomorphologique de ces milieux riches et multiples (industrie, artisanat échanges activités rituelles religieuses depuis la Préhistoire...) peut aider à mieux saisir la fonction de nombreux bâtis anciens encore présents (moulins à marée ou à mer, cales, quais, formes de radoub...) et offre des perspectives de recherche élargies quant à la compréhension de l'évolution climatique et de la reconstitution des paysages.

Dès l'époque antique, c'est dans les ports de fonds d'estuaires (au nombre de 27 en Bretagne) où courant et houle ne se font plus sentir, qu'on procède au déchargement des cargaisons des navires hauturiers à fort tirant d'eau, au profit de navires fluviaux, à fond plat. Les vestiges découverts sur les berges fluviales sont indissociablement liés à ceux des parties submergées.

I- L'ambition : explorer et révéler le patrimoine immergé de Bretagne

La Région Bretagne construit un plan d'actions afin d'agir concrètement sur :

- l'attractivité culturelle et touristique de la Bretagne au travers de son patrimoine par des formes de valorisation nouvelles et originales au service du plus grand nombre,
- la connaissance et l'appropriation pleine et entière par les Bretons de leur patrimoine culturel et de son devenir,
- la préservation de ce patrimoine.

En 2018 la Région et le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-marines (DRASSM) du Ministère de la Culture et de la Communication s'associent, pour lancer un projet collectif de recherche autour de l'épave du navire « *Marie la Cordelière* ». Ce puissant navire de guerre de la flotte bretonne construit sur ordre de la duchesse Anne de Bretagne a coulé lors d'un combat contre la flotte anglaise qui s'est déroulé au large de la pointe Saint-Mathieu, le 10 août 1512. L'objectif de ce consortium, qui associerait notamment des historiens, des étudiants en robotique et en géomorphologie, l'Ifremer, le service hydrographique et océanographique de la Marine et des archéologues sous-marins, est de créer un challenge breton fédérateur, afin de tenter de retrouver ce navire « mythique » pour la Bretagne.

II - La démarche : accompagner les initiatives du territoire

La Région Bretagne souhaite accompagner les acteurs du territoire, publics et privés, dans leurs initiatives d'actions autour de l'archéologie sous-marine, subaquatique ou de l'estran, afin qu'ils deviennent des acteurs de la connaissance et de la valorisation de ces patrimoines immergés. Cette démarche est lancée en partenariat avec le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-marines (DRASSM) qui dispose de la compétence scientifique et technique sur le sujet.

Elle s'articule autour de **4 familles d'action : connaître, restaurer, valoriser, innover.**

• CONNAÎTRE :

La connaissance sert de socle aux actions de valorisation et de découverte du patrimoine ainsi qu'aux démarches de sensibilisation à sa sauvegarde et sa restauration.

Ainsi, certaines campagnes de prospections ou de fouilles en rivière, dans les ports, au large ou sur l'estran pourront être accompagnées si elles ont fait l'objet d'une autorisation accordée par le DRASSM. Les données collectées viendront enrichir l'*Atlas archéologique des biens culturels du Ponant*, et participeront localement à la prise de conscience de la fragilité du milieu et des risques encourus par ce patrimoine aujourd'hui, en raison notamment de l'émergence de nouveaux dangers.

La recherche universitaire et le dépouillement des sources documentaires pourront également être soutenus car ils aident à mieux comprendre notre société, son implantation et ses activités à travers les âges et sont une source d'information primordiale pour les professionnels du patrimoine.

La priorité sera donnée aux projets qui pourront faire l'objet, sur leur territoire, d'une valorisation des données collectées.

De même, des vestiges archéologiques déposés au sein de musées pourront faire l'objet de protocoles d'étude et de traitement partagés, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de restauration.

Les démarches professionnelles et bénévoles (à la condition qu'elles soient encadrées par des associations et sociétés savantes notamment) seront encouragées.

• RESTAURER :

La méconnaissance et l'oubli figurent au nombre des multiples facteurs de disparition des sites archéologiques. Les chantiers de restauration *in situ*, qui pourront s'accompagner à terme d'une mise en valeur touristique à marée basse, sont pertinents.

L'estran, en la matière, est un terrain de jeu d'envergure sur lequel des sites pourraient être préservés de la disparition ou de la dégradation.

De plus, certains vestiges issus de fouilles sont dans un état de conservation qui ne garantit pas leur pérennité, ni leur exposition publique, c'est pourquoi, des démarches de stabilisation-restauration de biens culturels remarquables ou emblématiques d'un passé local pourront être encouragées dès lors qu'elles s'inscrivent dans une démarche de mise en valeur globale du patrimoine du territoire concerné.

• VALORISER :

Aller à la rencontre des publics, diffuser la connaissance, inventer de nouveaux usages et moyens d'appréhender une histoire commune grâce au patrimoine, sont quelques-uns des axes principaux d'action de la politique régionale en faveur du patrimoine.

Le patrimoine immergé est un fil conducteur qui remonte le temps, véritable révélateur de notre Histoire mais aussi de la vie des hommes à bord, des façons de naviguer, de commercer, où chaque objet témoin ne demande qu'à livrer son témoignage.

Aujourd'hui, l'enjeu réside dans une meilleure valorisation de ce patrimoine afin de le faire intégrer une offre touristique construite et pérenne pour « enchanter » les visiteurs. Des projets de valorisation « sur terre, en mer ou en rivière » seront donc encouragés. Ils devront s'appuyer sur des contenus fiables et de qualité qui puissent concourir autant à l'éducation qu'au divertissement.

Une attention toute particulière sera apportée à l'adaptation du projet au contexte territorial et en termes de développement, de retombées économiques, de partenariat public-privé..., en liaison étroite avec les acteurs touristiques locaux.

• INNOVER :

L'innovation et l'invention d'aujourd'hui seront les modalités de la valorisation de demain. Le patrimoine peut être un formidable laboratoire pour faire émerger de nouveaux modes de faire, des outils-prototypes ou des démarches expérimentales.

Laboratoires, associations sont invités à imaginer, produire et tester des pistes neuves de développement. La Région Bretagne fait le pari d'encourager et d'accompagner l'esprit d'entreprise et de créativité des Bretons dont les recherches doivent parfois être expérimentées « grandeur nature » afin de les éprouver techniquement et de les parfaire.

Le jeune public est tout particulièrement concerné par les applications interactives qui les aideront à mieux connaître ces patrimoines tout en les sensibilisant et les éduquant à la fragilité des milieux.

La réflexion engagée en mai 2016 par le Ministère de la Culture et de la Communication autour des musées du 21^{ème} siècle et à laquelle s'est associée la Région Bretagne, a créé un contexte particulièrement porteur en termes d'innovation au sein des établissements. Cet appel à projets s'inscrit aussi dans cette dynamique, en proposant par exemple d'aller au-delà de l'image ou de l'objet remonté d'une épave pour les « faire parler » et surprendre le visiteur.

III- La méthode retenue : l'appel à projets

La Région Bretagne lance un appel à projets à destination de nombreux acteurs publics et privés, spécialisés ou non, qui s'investissent déjà ou souhaitent s'investir dans le domaine du patrimoine immergé.

Chaque famille d'action fait l'objet d'une fiche pratique spécifique, avec ses critères et modalités propres, téléchargeable sur le site de bretagne.bzh

Calendrier :

Date limite de dépôt des candidatures pour l'année 2019 fixée au mardi 23 avril 2019.

Tout dossier incomplet ou postérieur à la date limite de réception ne sera pas éligible au titre de l'année 2019.

Règles principales :

- L'appel à projets s'adresse exclusivement aux porteurs de projets établis sur le territoire régional sauf spécification et ne peut financer des actions à finalité strictement commerciale.
- Une seule candidature par an et par bénéficiaire sera acceptée.
- En cas de projet pluriannuel, son calendrier opérationnel ne pourra excéder le 31 décembre 2020.
- Tous les projets seront soumis au contrôle scientifique et technique du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM).
- Les nouveaux projets seront prioritaires.

Aide financière :

- Les dépenses relatives aux volets « Connaissance » et « Innovation » relèvent de crédits de fonctionnement. Le versement de l'aide régionale s'effectuera comme suit : 50% à la signature de l'acte juridique (arrêté ou convention) émis par le Conseil régional et 50% à la production d'un compte-rendu d'opération au prorata de la réalisation.
- Les dépenses relatives aux volets « Conservation » et « Valorisation » relèvent de crédits d'investissement. Le versement de l'aide régionale s'effectuera seulement après la réalisation complète de l'opération et sur production des pièces justificatives exigées. Néanmoins, dans le cas d'éventuelles dépenses de fonctionnement justifiées par le projet, celles-ci pourront exceptionnellement être prises en compte et intégrées à la dépense subventionnable à hauteur de 20 % maximum du coût total de l'opération.
- La Région apportera son soutien aux projets jugés les plus pertinents (en adéquation avec les critères présentés ci-après), dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle disponible et dans le cadre d'une instruction collégiale réalisée en partenariat avec le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-marines (DRASSM) qui apportera sa caution scientifique et son expertise.

L'avis d'autres partenaires ressources qualifiés (autres services régionaux, Conservatoire du littoral, Parcs naturels régionaux ou Parc marin d'Iroise, ...) pourra au besoin être sollicité, en fonction de la nature et de la spécificité des projets proposés.

Structures ressources :

Les porteurs de projets pourront être orientés dans leurs démarches, en amont du dépôt de leur candidature, par le Service Valorisation du Patrimoine, mais sont vivement invités à consulter en première instance les acteurs du territoire suivants, pour échanger sur leurs projets, bénéficier de leurs conseils et peut-être construire ensemble des actions ou programmes d'actions à l'échelle de leur territoire :

- l'Association pour le Développement de la Recherche en Archéologie Maritime (ADRAMAR) identifiée par la Région Bretagne comme le centre de ressources techniques en matière d'archéologie subaquatique et sous-marine (expertise, formation, équipement et matériel, centre de documentation...), <http://adramar.fr/>
- le Parc naturel marin d'Iroise, <http://www.parc-marin-iroise.fr/>
- les Parcs naturels régionaux :
 - Parc Naturel Régional d'Armorique, <http://www.pnr-armorique.fr/>
 - Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, <http://www.parc-golfe-morbihan.bzh/>
 - Association COEUR Emeraude (cf. préfiguration du futur parc naturel régional Rance- Côte d'Emeraude), <http://www.coeur.asso.fr/>

Contact:

Conseil régional de Bretagne
Direction Tourisme, Patrimoine et Voies navigables – Service Valorisation du Patrimoine
283 avenue du Général Patton, CS 21101, 35711 RENNES Cedex 7

<http://www.bretagne.bzh>
courriel : valorisation.patrimoine@bretagne.bzh
téléphone : 02 22 93 98 12



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél.: 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh